

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC BOURG VIRIAT 2 RUE JEAN MORGON 01000 BOURG EN BRESSE
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Monsieur Arthur AIGLON, gérant de la société AALTERIS CAPITAL, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 160 RTE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE 42140 ST DENIS SUR COISE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Arthur AIGLON 64 rue du Colombier 69007 LYON
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 16 avril 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

lu et approuvé